



Délibération 25_07_03_CA_036

Séance du 3 juillet 2025

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Diplôme d'Université Aménagement et urgence climatique

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 3 juillet 2025 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le Code de l'éducation, article L. 613-2 ;

Le conseil d'administration examine la création d'un Diplôme d'Université intitulé « Aménagement et urgence climatique », porté conjointement par l'Université Polytechnique Hauts de France (UPHF) et le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Valenciennes-Arras, du Ministère de l'Ecologie et de l'Equipement, Les droits d'inscription à ce diplôme sont fixés à 2 000 euros.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Crée le diplôme selon le document annexé à la présente délibération et fixe les droits d'inscription à 2 000 euros (deux mille euros) selon le tableau annexé à la présente délibération relatif au coût du diplôme .

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE

Publié le 09/07/2025

Zones à renseigner		Tarif	2 000 €
DOMAINE MARCHES ET ORGANISATIONS	MASTER	Nbre stagiaires	15

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			30 000 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés		264 €	0 €
- Maîtres de conférences et assimilés		177 €	0 €
- Professeurs agrégés et assimilés		194 €	0 €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		158 €	0 €
- Doctorants contractuels		58 €	0 €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue		175 €	0 €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €	0 €
- Vacataires fonctionnaires		45 €	0 €
- Autres (honoraires de formation...)	53	187 €	9 906 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	53	187 €	9 906 €
COÛTS SPECIFIQUES			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			500 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			500 €
- Autres frais spécifiques			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			1 000 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS			10 906 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)		63,6%	19 094 €
COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")			
COÛTS DE SOUTIEN			
- Appui à la formation			1 868 €
- Documentation			474 €
- Valorisation et appui à la recherche			0 €
- Vie étudiante			373 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN			2 714 €
COÛTS DE SUPPORT			
- Gouvernance, pilotage, gestion			3 095 €
- Patrimoine immobilier			1 447 €
- Système d'information et numérique			671 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT			5 213 €
II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS			7 927 €
OU			
II2 - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (calculés avec un % des coûts directs)			0 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)			18 833 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)		37,2%	11 167 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	1 256 €
dont coûts directs	727 €
dont coûts indirects	528 €
Coût complets de l'heure de formation	23,7 €
Marge sur coûts directs	1 273 €
en % du tarif de vente	63,6%
Marge sur coûts complets	744 €
en % du tarif de vente	37,2%
Nombre minimum de stagiaires	10

Le présent document a pour objet d'exposer les motifs et les modalités de création d'un Diplôme d'Université intitulé « Aménagement et urgence climatique », porté conjointement par l'Université Polytechnique Hauts de France (UPHF) et le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Valenciennes-Arras, du Ministère de l'Ecologie et de l'Equipement.

Le contexte :

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) alerte dans ses rapports successifs sur les conséquences du réchauffement du climat, surtout s'il dépassait 1,5 à 2 degrés. Les accords de Paris en 2015 sur le climat constituent une étape importante dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les objectifs sont forts : contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. Par ailleurs est proclamé l'objectif de la neutralité carbone (ou objectif de zéro émission nette), à savoir l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et la compensation permise par les puits ou réservoirs de carbone, comme les forêts. De même, chaque année le jour où nous avons consommé toutes les ressources que notre planète peut régénérer en une année, appelé aussi jour du dépassement, arrive plus tôt que l'année précédente. Symboliquement en 2023 l'humanité consommait l'équivalent des ressources de 1,7 planète Terre pour assouvir nos différents modes de vie sur 1 an. Cela veut dire que nous vivons à crédit pour le reste de l'année, entamant les ressources de la planète nécessaires à la vie des autres espèces, avec les conséquences que l'on connaît, illustrées par les faits divers relayés par les médias : inondations des territoires et appauvrissement des nappes phréatiques ; artificialisation croissante des territoires ; 6ème grande extinction qui affecte la biodiversité dans son ensemble ; des phénomènes météo plus intenses et peu prévisibles ; un coût de l'inaction, ou du trop peu d'actions, qui s'accroît à mesure que le temps passe.

Si aujourd'hui ces impacts du changement climatique ne sont plus contestables, le passage à l'action dans la société civile et au travers de nos politiques publiques pour atteindre les objectifs de réduction de GES doit s'accélérer. L'urgence climatique reste belle et bien là et elle doit réinterroger nos modes de faire et nos politiques publiques. Il faut se préparer aux changements déjà enclenchés. Comment vit-on dans une France à +2°C ou +4°C à la fin du siècle (selon les scénarios du GIEC) ? Comment s'y prépare-t-on ? C'est évidemment un sujet d'anticipation des acteurs de la sphère publique et privée.

La transition écologique est plus que jamais au cœur des préoccupations de l'action publique, elle le sera encore plus en 2025, parce qu'elle est le chemin de la préservation de nos solidarités et le chemin de la souveraineté de notre pays et celui de notre réconciliation avec notre environnement. Il faut donc adapter les territoires d'ici à 2050 à une hausse des températures de 2°C au niveau mondial par rapport au climat préindustriel, en cohérence avec l'Accord de Paris qui vise à renforcer les efforts nationaux d'adaptation. L'adaptation est le « complément essentiel » de la politique d'atténuation en France visant la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La France s'est ainsi dotée d'une planification écologique afin de disposer d'un cadre et d'une méthode pour diminuer nos émissions au rythme nécessaire et tenir nos engagements internationaux. En 2024, ce sont nos politiques de préservation de la biodiversité et d'adaptation qui sont venues étoffer et compléter la planification écologique.

L'adaptation, c'est repenser l'aménagement de notre territoire et mettre fin à l'étalement urbain débridé de ces dernières années. Cette nécessité d'adaptation s'est démontrée de manière spectaculaire et dramatique il y a un an avec les inondations du Pas de Calais. La prise de

conscience depuis a réuni les maires du Pas-de-Calais, qui ont vu ce que l'artificialisation produit en cas d'événement climatique extrême, les agriculteurs qui prennent sur le foncier agricole pour pouvoir nous nourrir, et les défenseurs de la biodiversité essentielle à notre vie.

L'État est aux côtés des collectivités et des acteurs locaux dans le portage des politiques publiques. Au sein des services déconcentrés de l'État, ce conseil aux territoires a largement évolué depuis la restructuration des services de l'État et le renforcement des intercommunalités. (cela a donné d'ailleurs naissance à l'ANCT qui vise à faire émerger et faciliter les projets des collectivités et des opérateurs privés pour contribuer à la construction des territoires de demain).

C'est en partant de ces constats, sur le diagnostic et sur les réponses existantes, qu'est née l'idée de cette formation, proposée par l'ex-ENTE de Valenciennes. Son but est que les étudiants soient armés pour contribuer à entraîner ces acteurs de la société dans une dynamique collective de transition. Ce diplôme doit donc offrir des clés de compréhension des phénomènes en jeu en dressant un panorama global de la transition écologique et des compétences pour sensibiliser de manière efficace et pérenne afin de permettre le passage à l'action.

Les objectifs de la formation :

Ils se déclinent comme tels :

- démontrer par des constats territoriaux l'urgence climatique au travers de l'étude des 3 crises,
- délivrer des messages positifs et axés sur des exemples locaux montrant les bénéfices des actions engagées,
- la transition écologique étant transversale, aller plus loin que le seul prisme de vision environnemental,
- montrer comment adapter l'existant et devenir résilient,
- ré-évaluer nos stratégies d'aménagement futures,
- placer l'étudiant comme un acteur de la construction des territoires de demain.

L'armature de la formation en 5 modules est axée sur 4 grandes orientations :

- comprendre : analyser et partager les constats et les enjeux,
- mobiliser : s'armer pour pouvoir bâtir un projet territorial novateur, sobre et résilient,
- ré-orienter : proposer des actions et des stratégies adaptées à l'urgence climatique,
- mettre en place des formes d'enseignements axées sur l'appropriation par l'expérimentation.

Les modalités de formation / Organisation des enseignements :

L'année de formation est sanctionnée par l'acquisition de 30 crédits ECTS, correspondant à l'obtention du diplôme universitaire d'Aménagement et Urgence Climatique, en cas de réussite à l'évaluation, selon les modalités du règlement d'examen.

La formation est construite à partir d'un référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances, savoirs et compétences visés et est structurée par une organisation cohérente des modules d'enseignement.

Les compétences visées à l'issue de la formation :

- Modules 1 et 2 : Mobiliser et synthétiser les connaissances de l'écologie scientifique pour faire le lien entre les enjeux sociétaux et les questions d'urbanisme et d'aménagement
- Modules 3 et 4 :

* Mobiliser les connaissances théoriques de l'organisation territoriale et de ses acteurs pour problématiser une situation territoriale dans une perspective d'action collective temporelles et spatiales pour faire face aux conséquences du changement climatique.

* Savoir faire le lien entre les enjeux sociétaux et les questions d'urbanisme et d'aménagement et appréhender l'intérêt de l'approche sociologique dans l'élaboration d'un projet urbain ou de territoire, son articulation avec les autres politiques publiques.

- Module 5 : Il s'agit d'être apte à concevoir et présenter des solutions pratiques en matière de transition écologique, à l'égard des décideurs publics, mais aussi des populations sur le terrain

Les compétences transversales :

Les «soft skills» ou compétences transversales sont devenues la garantie de l'adaptabilité, pour favoriser un environnement de travail plus collaboratif et innovant. Il s'agit de savoirs-être essentiels à la conduite du changement. Les étudiants travailleront par le biais de ce cursus à renforcer leurs compétences suivantes ;

- Écouter (savoir reformuler, se mettre à la place de son interlocuteur, etc.)
- Hiérarchiser (répondre à la commande et savoir s'organiser, etc.)
- Communiquer (adapter son discours en fonction du public, créer un support adéquat, capacité à s'exprimer, etc.)

Développement de compétences techniques en parallèle :

- Maîtriser les outils et méthodes d'analyse, de spatialisation et de représentation de données territoriales à différentes échelles
- Piloter des travaux de représentations graphique et cartographique pour la restitution synthétique de ces connaissances
- Prendre en compte les risques naturels ainsi que les enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles dans le cadre de l'élaboration, de la conduite et de l'évaluation de projets de territoire.

Enfin, l'équipe pédagogique se composera d'enseignants-chercheurs de l'UPHF, et d'intervenants recrutés par le CVRH, soit des professionnels du domaine environnemental, permettant par là-même de nouer des partenariats avec leurs institutions (ADEME, Météo France, DREAL, etc.).